

CHARTRE DE QUALITÉ DES MARCHÉS : PREMIÈRES SIGNATURES À NÎMES

Publiée le mercredi 25 Novembre 2015 - Commerce

En présence du président de la CCI Nîmes Henry DOUAIS, et du vice-président chargé du commerce Jean-Michel TESTARD, Jean-Pierre DENIS, président du syndicat des commerçants non sédentaires du Gard et plusieurs membres de son bureau ont récemment accueilli les élues représentant les municipalités de **Sommières, Marguerittes, Rochefort du Gard et Le Grau**

du Roi pour la signature des premières chartes de qualité des marchés de plein air du Gard. La municipalité de **Quissac**, également signataire, s'était faite excuser.

Adapté de la charte nationale des marchés de France, le document, issu d'un travail collaboratif de plusieurs mois entre les mairies et le syndicat, fixe un certain nombre de règles relatives à l'organisation des marchés : sélection des activités, modalités d'accès, stationnement, animations, tarification, régime des absences...

Jean-Pierre DENIS, qui a également mis en place cette année une journée de formation à l'attention des placiers et des élus couronnée de succès, se montre optimiste pour la suite :

D'autres chartes sont en cours d'élaboration, et en 2015 nous avons contribué à l'ouverture de deux nouveaux marchés à Aubord et La Calmette. Tout le monde se retrouve gagnant et notamment le consommateur.

En 2016, le syndicat, avec notamment le concours de la CCI Nîmes, va rééditer à **200 000 exemplaires le dépliant des marchés du Gard qui sera distribué dans les campings et hébergements, les mairies et les offices de tourisme.**

Contact

Jean-Thierry Lazare

Tél. 04 66 879 856

jean-thierry-lazare@nimes.cci.fr